

Société Historique de Tourrettes



Bulletin N°4

Octobre 2013





La SHT serait heureuse de recevoir vos remarques et suggestions. De même tout témoignage sera le bienvenu.

Contact : bagaria.dominique@orange.fr



Ce fascicule est disponible sur le site WEB de la SHT (<http://shtourettessurloup.com>).

La version papier est en vente à la Presse les Violettes au prix de 2 €.

Adhésion SHT, cotisation annuelle 10€

Parution prochain bulletin janvier 2014.



Couverture : huile de Suzanne Boland
(collection privée)

Editorial

Une année écoulée avec la parution de ce quatrième numéro de notre bulletin : notre association continue son « petit bonhomme de chemin », toujours avec la même philosophie exposée dans les statuts et rappelée en permanence, à savoir l'histoire de Tourrettes sous toutes ses formes en faisant appel à toutes les bonnes volontés. Et, Dieu merci elles sont nombreuses celles qui nous content leurs souvenirs, celles qui nous fournissent des documents ou des photographies, précieuses en particulier dans ce numéro pour les articles sur la guerre d'Algérie ou la cueillette des fleurs d'oranger, ou celles qui nous signalent des erreurs. A ce titre, le numéro 3 en comporte deux :

- le général de Gaulle a quitté le pouvoir début 1946 et non en 1945 comme mentionné ;
- et surtout, faute de frappe impardonnable, le célèbre hérisson est une création de Vigroux et non de Vigouroux !

SOMMAIRE

	Pages
Tourrettes et les armées du Roy	4
Historique de la route Grasse Vence	7
Les Tourrettans et la guerre d'Algérie	10
Histoire d'écoles	13
Une visite du château en 1914 (II)	17
Pont-du-Loup et Tourrettes	19
Le bigaradier La cueillette de la fleur d'oranger	21
Trophées de chasse	23

La société compte aujourd'hui 34 membres, d'autres adhésions sont attendues. A la demande de nombreux lecteurs elle a du, à nouveau, « retirer » des numéros 1 et 2. Par ailleurs, le site internet commence à être fréquenté de façon significative. Actualisé en permanence, il a vocation à constituer une base de données de bonne taille ; en outre, il permet à tout un chacun de s'adresser aux membres du bureau.

Merci encore à ceux qui nous encouragent, à ceux qui nous lisent et à tous ceux, qui nous fournissent de la matière pour nos articles futurs. Par avance, nous vous souhaitons une bonne fin d'année et vous donnons rendez-vous à notre première assemblée générale qui aura lieu au début de l'année prochaine, dans des conditions qui seront précisées en temps utile.

Bonne lecture !

Dominique Bagaria

Président de la Société Historique de Tourrettes

TOURRETTES ET LES ARMEES DU ROY SOLEIL

Sur la fin de son règne, Louis XIV est amené à une longue guerre, connue sous le nom de guerre de succession d'Espagne qui offrira, après bien des vicissitudes, la couronne d'Espagne à son petit-fils.

Deux coalitions s'affrontent, toute l'Europe est concernée, mais les dites coalitions sont à « géométrie variable » en fonction de paramètres diverses et variés. Victor Amédée de Savoie, en particulier, initialement allié à Louis XIV, bascule en échange de promesses avantageuses dans le camp opposé, ce qui provoque l'ire du Roi Soleil qui va conquérir le comté de Nice et lève une armée dans ce but.



Le siège de Nice

En 1704, craignant une offensive française, les Niçois prennent toutes sortes de précautions. Mais, il ne se passa rien. Néanmoins, le 4 mars 1705, le duc de la Feuillade franchit le Var et installe son camp à Cimiez. Des unités se portent sur Sospel et la Turbie. Le 15 mars les premières tranchées sont ouvertes devant Nice. Le 10 avril, les consuls et l'évêque signent la reddition, cependant que le gouverneur, Monsieur de Carail, se barricade dans le château. Une trêve s'établit de façon tacite, car la Feuillade est nommé en Piémont. Le 28 octobre, son successeur, le duc de Berwick, bombarde la garnison de la citadelle, et après un siège en règle, le 5 janvier 1706, le gouverneur se rend. C'est alors qu'intervient une décision d'une immense portée pour le comté de Nice. Louis XIV, qui a repris le titre de comte de Nice, ordonne à Berwick de démolir de fond en comble les fortifications.

De février à juillet 1706, le génie et les sapeurs français vont démanteler complètement l'antique et glorieux château ainsi que les remparts de la cité niçoise. Nice, place de guerre depuis plus de trois siècles devient alors une « ville ouverte ».

Cependant, la situation militaire est loin d'être figée, et les coalisés reprennent les armes en 1707 et rencontrent quelques succès, de même des mercenaires non soldés mènent des actions de rapines et de saccages dans toute région, les villes côtières étant les plus menacées.

Tourrettes et cette guerre

Mais que diable Tourrettes vient faire dans cette guerre ? A cette époque les armées ne disposent que de peu de moyens de soutien au sens large du terme, et les cités traversées ou proches des zones de combat doivent pourvoir, à l'aune de leurs moyens, les troupes en divers besoins courants, fourrages, vivres, travaux d'aménagement du terrain,... Toutes ces prestations sont ensuite, théoriquement, remboursées aux communautés fournisseuses.

C'est à travers un mémoire envoyé aux procureurs de Provence listant les états de la dépense et des fournitures faites par la communauté de Tourrettes en la présente année 1707 que les édiles de la cité nous renseignent sur l'effort demandé à cette dernière. Il s'agit d'une liste assez exhaustive et hétérogène. Déjà, au titre des fournitures de toutes sortes engagées et des dégâts subis pour l'année 1705 le village de Tourrettes demande 2.169 livres, à comparer aux 139.660 livres réclamées par Cagnes, commune du littoral particulièrement touchée.

« Premièrement, en exécution de l'ordre de Monseigneur l'Intendant nous avons fait partir de ce lieu le huitième juillet douze des meilleurs mulets dudit lieu pour aller servir aux voitures de l'armée qui ont été remis aux sieurs maires et consuls de la ville de Saint Paul avec trois hommes pour la conduite d'iceux et un maréchal ferrant qui a suivi iceux durant le temps qui a été nécessaire pour la campagne suivant. Le département qui fut fait par monsieur le juge de saint Paul, du délégué de Monseigneur l'Intendant et des sieurs maires et consuls de ladite ville desquels douze mulets n'en est retourné que six et des six qui y sont restés, en est mort trois pendant le service et les trois autres, les meilleurs, ont été retenus par des officiers suivant le certificat du trésorier.

Les particuliers qui ont fourni les dits mulets demandent à la commune payement du temps que ces dits mulets ont servi pendant la campagne et les six particuliers qui leur manque les six mulets demandent le paiement du prix d'iceux avec le

temps de la campagne qu'ils ont servi avec les dommages et intérêts par eux soufferts.

Le cinquième dudit mois, ont reçu l'ordre d'envoyer deux cents hommes à Saint Laurent, à savoir un lieutenant, trente soldats de milice et deux sergents auxquels leur a été fourni des balles et poudre pour vingt coups chacun et les autres pour travailler aux retranchements qui se firent au dit Saint Laurent auxquels le comité a payé les soldats à raison de dix sols par jour et les paysans à raison de dix sols par jour ».

La liste des fournitures de l'année 1707 est encore longue. Il s'agit surtout de nourriture, ration de pain, viande surtout poulets, pigeons, lard et viande salée, vin et avoine pour les montures. Ces demandes sont formulées plusieurs fois dans l'année pour des destinataires différents, la ville de Saint-Paul, le commandant du château de Villeneuve et les troupes stationnées à Saint-Laurent et à Cannes, la commune s'exécute à chaque fois. Paradoxalement, rien n'est fourni à Grasse siège d'une garnison permanente et importante en cette année 1707.

En outre, les événements ont imposé à la population des contraintes qui leur ont fait délaisser les travaux agricoles.

« En dernier lieu, les pauvres habitants ont demeuré plus d'un mois et demi sans aller travailler à la campagne, qui est cause que la plupart du terroir a resté sans culture et qui est cause qu'on ne peut semer et perdu la plupart de ses grains qui étaient à recueillir à cause de la garde qu'on faisait tous les jours. »

L'état est signé d'Aussel, maire, de Mallet, trésorier, de Gazagnaire avec la marque de Pierre Curel, second consul, qui ne sait pas signer.

Etat de la dépense de fourniture faites par
 le Comte de la Roche de Tourettes et de sa demande
 de remboursement à messieurs des procureurs du pays
 en la présente année 1707

Premièrement en exécution de l'ordre de Monsieur l'Intendant
 nous fait parler de la bien le huitième Juillet douze des meilleurs
 muletts dudit lieu pour aller servir aux voitures de l'armée qui ont
 été remis aux Sieurs Maire et Consul de la ville de St-Jean avec
 trois hommes pour la Conduite d'eux un maréchal ferrant qui
 a servi eussent durant le tems qui a été nécessaire pour la
 Campagne suivante de despartemens qui fut fait par Mr de
 Tugnot dudit St-Jean subdélégué de mon Sieur deigneur l'Intendant
 et des Sieurs Maire et Consul de ladite ville desquels douze muletts
 non est retourné que six et des six qui y sont restés en est mort trois
 pendant le service et des trois autres des meilleurs ont été retournés
 par des officiers suivants de certifier du brigadier
 Les particuliers qui ont fourni desdits muletts demandent à
 la Comte paiement du tant que les dits muletts ont servi pendant
 la Campagne et des six particuliers qui leur manque des
 dits six muletts demandent de paiement du prix d'eux avec
 le tems de la Campagne qu'ils ont servi avec les dommages
 et intérêts par eux soufferts.
 En foy dequoy avons dressé le présent état et remis à
 Monsieur l'Evêque de Vence desd. Comptes suppliant la grandeur
 de vouloir procurer à lad. Comte le remboursement des
 grandes dépenses quelle a été obligée de faire à l'occasion
 de ce que dessus et prions Dieu pour sa santé et prospérité
 R. de la Roche
 Marie Des... 1^{er} pieux (viret) by...
 R. de la Roche
 ...

Il apparait donc à la lecture de ce document que Tourettes-sur-Loup, commune essentiellement agricole d'environ quinze cents âmes, a produit un effort considérable en 1707 pour soutenir les armées du Roy. Nous ne disposons pas de documentation pour savoir si les demandes de remboursements furent exaucées. Le seul côté positif est qu'en aucun document est signalé le

décès d'un habitant du fait des combats ou pillages associés. Au rebours, il convient de signaler que le début de l'année 1709 fut marqué par une vague de froid terrible dont les céréales, les légumes et les oliviers et agrumes furent les grandes victimes. Notre village n'avait vraiment pas besoin de cela !

Dominique BAGARIA

HISTORIQUE DE LA ROUTE GRASSE VENCE RD 2210 (Première partie)

En 1860, au moment du rattachement du Comté de Nice et de la Savoie à la France, les voies de communication dans le nouveau département des Alpes-Maritimes étaient en très mauvais état. Sous l'impulsion de Napoléon III, un vaste plan de développement d'amélioration et de création de voies de communication terrestre et ferroviaire a été lancé.

Avant la révolution française, la voie reliant Grasse à Tourrettes portait le nom de " Voie Royale ". Elle prenait naissance sur notre commune au niveau du Loup à la hauteur du chemin de La Papeterie , remontait la route des Valettes Sud en passant devant le Château des Valettes, la " vieille route de Grasse à Vence ", la route des Quenières, la route de Saint Jean et débouchait sur la place de la Libération , dénommée à l'époque " Le Plan ".

Pour se rendre de Tourrettes à Vence, il fallait emprunter la route de La Bourgade, traverser le pont du Cassan, emprunter la route de La Madeleine pour arriver au vallon de Notre Dame en limite de Vence.

Durant la période révolutionnaire, l'appellation "Voie Royale" fut supprimée et classée par les Procureurs du pays en " Chemin de 2 ème classe ". En 1790 les maires des communes de Vence et de Tourrettes adressèrent à l'Assemblée du département des pétitions de leurs administrés en vue d'obtenir la remise en état des voies.

Ainsi le 23 Septembre 1790, la commune de Tourrettes rappelait que des réparations avaient été ordonnées, mais « *un entrepreneur les ayant commencées dans une partie du terroir de Tourrettes, elles ont été interrompues sans qu'on sache le motif et comme les réparations sont restées imparfaites elles n'ont servi qu'à rendre la dite partie du chemin bien plus difficile qu'elle n'était avant qu'elle fut réparée* » . Elle réclamait donc l'intervention du département en reprenant

l'argument que « *ces réparations donneraient du travail aux ouvriers pendant cet hiver et ils seraient par ce moyen secourus* ».

Avec le temps la situation ne s'améliore pas. Le 5 août 1860 dans sa délibération, le conseil municipal de Vence souligne : « *Suite au rattachement de l'arrondissement de Grasse au département des Alpes-Maritimes, la route de Grasse à Vence est devenue stratégique pour le passage des troupes, ainsi qu'il s'est récemment vérifié lors du retour de l'Armée d'Italie en France et dont à peu près 20 000 ont pour première étape de Nice à Vence et ensuite de cette dernière ville à Grasse* ». L'argumentation se poursuit : « *Les fantassins ont suivi la route actuelle, quoique qu'avec difficulté, mais l'artillerie, la cavalerie et le train ont été forcés de rétrograder pour prendre la route de grande communication n°25 de Vence à Saint-Paul, la Colle, Roquefort, Châteauneuf, rejoignant la route impériale de Cannes à Grenoble* ».¹

Travaux de réalisation

La route départementale que nous empruntons de nos jours (RD 2210) a été réalisée sur la commune de Tourrettes en 2 étapes :

- un premier tronçon Pont du Loup – Tourrettes;
- un 2ème tronçon Tourrettes – Vence.

Le présent article portera sur la partie de route Pont du Loup - Tourrettes.

Pourquoi ce choix ? Tout simplement parce que le projet initial prévoyait le début des travaux à partir de Grasse et qu'au moment du démarrage du chantier la partie de route reliant Le Pré du Lac au Pont du Loup était en cours de construction.

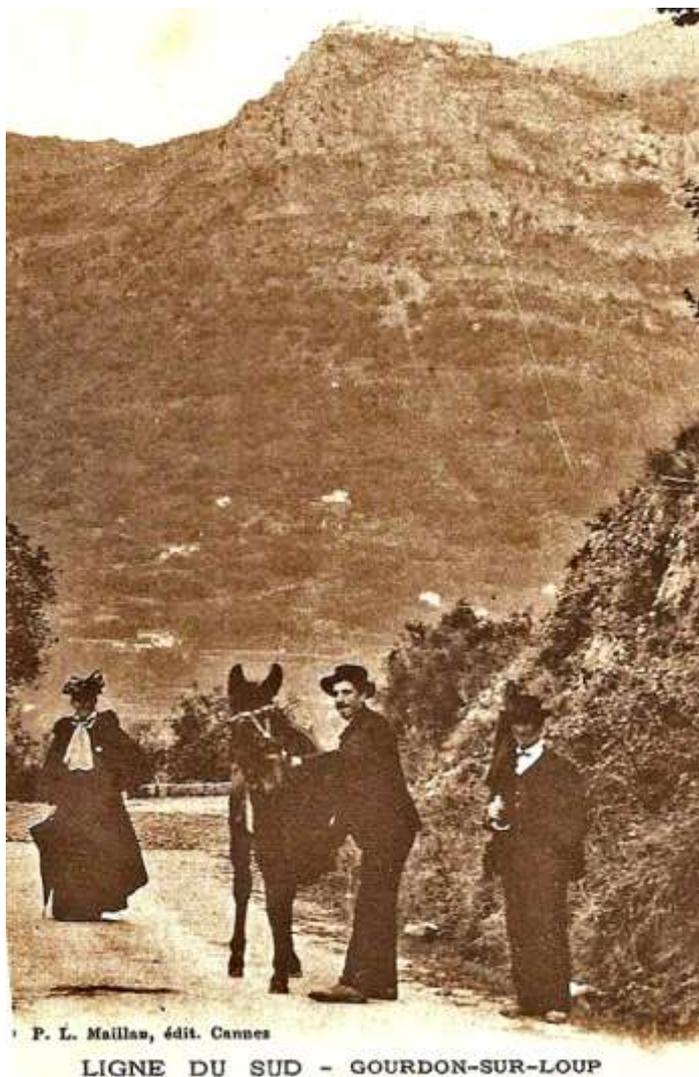
¹ Les armées impériales rentrent de la campagne d'Italie (batailles de Magenta et Solferino en particulier) contre les autrichiens. Cette campagne victorieuse est à l'origine de la création du royaume d'Italie et du rattachement du Comté de Nice à la France.

A l'époque le quartier du Pont du Loup ne comptait que 5 maisons dispersées sur les versants de la vallée, la traversée de la rivière se faisait à gué.

Pour être précis, le projet de construction concernait la partie allant du vallon de La Frache sur la commune de Gourdon à la Croix de Cigalon qui se situait à hauteur de l'actuelle intersection de la route des Quenières et la RD 2210, soit à environ 2 kms du village. De nos jours, cet édifice a disparu, vraisemblablement démoli ou démonté lors des travaux de construction de la route.

Le projet de construction de ce tronçon a été approuvé le 24 Septembre 1863 par Monsieur Louis BEHIC, Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics du gouvernement de Napoléon III.

Ce premier tronçon avait une longueur de 6.080 mètres.



A cette époque les rives du Loup, du côté de Tournettes, faisaient partie du quartier des Valettes, l'appellation de Pont du Loup n'apparaîtra qu'à partir de la réalisation du 1er pont de la RD7.

Les travaux estimés à 261.423,64 Francs ont été mis en adjudication suivant la procédure des marchés publics sur rabais.

Le 07 Novembre 1863, les Membres du Conseil de Préfecture, Messieurs DURANDY et ROUSSET, le Baron de SAVIGNY et l'ingénieur en chef le Comte GRANDCHAMPS se sont réunis à la préfecture de Nice.

Cinq entreprises avaient fait parvenir leur dossier, après ouverture des plis l'entreprise SERRATRICE frères a été déclarée adjudicataire du marché avec un rabais de 12 %, sa proposition s'élevait ainsi à 230.052,94 Francs.

Concomitamment à l'adjudication les travaux, l'administration lança la procédure d'acquisition des terrains. La surface totale des terrains à acquérir était de 67.186,50 m² et l'estimation du coût des indemnités à payer aux propriétaires se chiffrait à 39.384,97 Francs.

Les terrains concernaient les quartiers des Valettes, de Font de Purgue, Saint Antoine et Pie Lombard.

Les travaux ont commencé en 1864 et s'achevèrent en 1866.

Comme tout chantier de cette importance des imprévus sont venus grever l'économie générale de ce projet et l'entreprise SERRATRICE a adressé le 12 Août 1867 à Monsieur le Préfet une demande gracieuse en vue d'obtenir une indemnité qualifiée de "légitime" selon cette dernière.

Pour justifier cette requête, elle invoque les motifs suivants :

- l'augmentation du prix de la chaux : le fournisseur de la chaux, situé à La Colle sur Loup, avait augmenté son tarif, de 25 à 32 Francs le m3, en raison des difficultés qu'il avait rencontrées pour le transport des matériaux, consécutives aux rampes très raides de la route à l'approche de Châteauneuf.
- le sable devait être extrait de la rivière du Loup et acheminé par tombereau. Toutefois compte tenu qu'il n'y avait aucun chemin carrossable permettant le passage d'une charrette, l'entreprise avait dû l'extraire au moyen de hottes et le transporter à dos de mulet.
- les injonctions judiciaires faites par les propriétaires en vue d'arrêter les travaux ont engendré des retards de chantier préjudiciables à l'entreprise. De même des travaux supplémentaires avaient été nécessaires.



Une fois ce premier tronçon achevé, la municipalité réclama le démarrage de la deuxième tranche à savoir le tronçon de La Croix de Cigalon à Vence.

Il faudra encore attendre près 7 ans avant que ces travaux ne commencent. Mais ceci est une autre histoire, que vous lirez dans le prochain numéro !

Philippe BENSA

LES TOURRETTANS et LA GUERRE D'ALGERIE (1° partie)

Les origines de la présence française en Afrique du Nord

La présence française débute avec le débarquement des troupes du roi Charles X sur les plages de Sidi-Ferruch (presqu'île à 30 kilomètres d'Alger) en juin 1830. La conquête de l'Algérie est achevée à la suite de la reddition de l'émir Abd el-Kader en décembre 1847; elle se conclut par l'annexion de l'Algérie à la République française et la création des trois départements français d'Algérie (Alger, Oran, Constantine) en décembre 1848.

La politique de colonisation se développe après 1870 avec l'arrivée massive des exilés d'Alsace-Lorraine et de paysans du Sud-Est. La France entreprend alors en 1881 la conquête de la Tunisie qui devient un protectorat, puis la «pacification» du Maroc, initiée par le Général Lyautey en 1904 qui débouche sur l'instauration en 1912 du protectorat français au Maroc.

Bien avant le début de la guerre de «libération nationale» en Algérie qui débutera en 1954 et concernera une quarantaine de Tourrettans, des habitants du village ont connu des fortunes diverses lors des conflits sur les territoires d'Afrique du Nord :

-**Augustin TRUC** qui, appelé au service militaire en Tunisie et Algérie, participera à des combats contre les tribus berbères insoumises au Maroc en 1912 et 1913 ; il prendra part à la guerre 14/ 18 sur le territoire métropolitain.

-lors de la première guerre mondiale, **Marcellin MASSEGLIA**, affecté au 3° Régiment de Spahis au Maroc, **Antoine DONATI**, venant du 114° Régiment d'Infanterie d'Antibes affecté à Casablanca, **Marcellin BREMOND** et

André GEOFFROY pour des séjours limités en durée, comme **Paul MALET**, qui servira dans une section d'infirmiers coloniaux.

-au cours de la seconde guerre mondiale, **Serge ABRAM** et **Marius CHIOTASSO**, tués dans l'explosion du Pluton dans le port de CASABLANCA en 1939 (*épisode relaté dans le bulletin SHT n°1*). **L'aspirant de réserve Damien BAGARIA** sert au 34° Bataillon du Génie puis 44° Groupe de Transmissions à Tunis d'octobre 1940 à octobre 1941 avant d'être activé à l'Ecole du Génie en Avignon. Il effectuera entre 1954 et 1962 une vingtaine de séjours d'un mois à Colomb-Béchar dans le sud – algérien où la France avait installé une base militaire de lancement de fusées et de fusées-sondes.



Damien BAGARIA en 1941

Le lieutenant Emile POMA (Saint-Cyrien de la promotion Amitié Franco-Britannique) sert de juillet 1944 à juillet 1945 au Régiment de Marche d'Indochine en Algérie puis 23^e Régiment d'Infanterie Coloniale à Casablanca et Oujda (Nord-est du Maroc) ; promu capitaine, il sera affecté en Tunisie dans un Régiment de Tirailleurs Tunisiens de novembre 1953 à mars 1955.



Emile POMA en septembre 1939

Le déclenchement de la guerre d'indépendance et l'envoi du contingent

Plusieurs dizaines d'attentats, dont certains meurtriers, coordonnés dans l'Algérois, l'Oranais et le Constantinois sont perpétrés par le Front de Libération Nationale le 1^{er} novembre 1954. C'est la célèbre « Toussaint rouge ».

Le gouvernement Pierre Mendès-France augmenta les effectifs militaires de 56.000 à 83.000 hommes, qui commencèrent à ratisser les Aurès, principal bastion de l'insurrection.

L'envoi du contingent n'intervint qu'un an plus tard, le 6 février 1956. En avril et mai, l'extension de la rébellion conduit Guy Mollet à rappeler partiellement les classes 1951 à 1954. Les effectifs engagés en Algérie passent alors de 200.000 en début d'année à 400.000 en juillet.

Le service militaire est allongé de dix-huit à vingt-huit mois. Pour les appelés du contingent, seuls le fait d'être père d'au moins deux enfants ou la présence d'un frère sous les drapeaux en Algérie pouvaient constituer un éventuel motif d'exonération du service militaire en Algérie. Pupille de la nation, **Jean-Marie BRIQUET** en a été dispensé, son père Marcel ayant été tué par l'explosion d'une mine en descendant du Col de Vence le 27 Août 1944.

Les appelés, comme les engagés volontaires, suivaient une préparation sommaire de deux ou quatre mois, le plus souvent en métropole. Ils avaient une instruction pratique basée sur le maniement des armes et le tir, et recevaient un petit fascicule pédagogique, d'une vingtaine de feuillets, intitulé « Servir en Algérie ». Ce document, dont un extrait a été fourni par **Georges RISSO** « se propose de mieux faire connaître ce pays où vous allez servir de nombreux mois et où vous devrez contribuer, par votre présence et votre action, à resserrer les liens fraternels qui unissent la Métropole et l'Algérie Française depuis 1830 ».

Ils prenaient ensuite la direction de Marseille en train, puis, après un court séjour au centre de transit de Sainte-Marthe à Marseille, celle d'Alger ou d'Oran : une traversée de 19 à 24 heures, couchés au fond des cales, la tête sur le « paquet », dans l'un des bateaux des compagnies maritimes (Ville de Marseille, Ville d'Oran, Ville d'Alger, etc..) et parfois d'autres vieux cargos, souvent délabrés (El Mansour, Sidi Ferruch).

Qu'est-ce que l'Algérie ?

MEMENTO POUR CELUI QUI PART EN ALGÉRIE

Embarquement à Marseille. — Permissionnaires et recrues (armée de terre) à destination de l'Algérie doivent tous se présenter au Bataillon d'Hébergement de la Base de Transit Militaire Méditerranée de Marseille, au camp Sainte-Marthe (en détachements constitués : veille d'embarquement, avant 18 heures ; permissionnaires, 36 heures au plus tard après fin de permission). Camions en permanence à la gare Saint-Charles. Tous passent par : 1^{er} Bureau des entrées (embarquement est fixé) ; 2^e Bureau logement (numéro de chambre au camp et tickets de repas). Permissons de demi-journée, de la journée, de nuit ou 24 heures, accordées pour Marseille selon : durée de séjour avant embarquement et nécessités de service.

quent sont reçus au port par des représentants du District de Transit à Alger, Oran ou Bône. Après visa des papiers (états de filiation ou permissions) ils sont dirigés sur les Centres d'hébergement et mis en route le soir ou le lendemain selon les possibilités sur leur unité.

Allocations familiales. — Il convient de distinguer entre les militaires et marins P.D.L. et les autres : a) P.D.L. les A.F. sont payées par les caisses civiles du lieu de résidence de leur famille et directement à celles-ci ; b) tous les autres militaires perçoivent personnellement les A.F. (payées en même temps que leur solde).

Soldes. — Les militaires du contingent stationnés en A.F.N. perçoivent les soldes et indemnités suivantes (au 1^{er}-10-1959) :

Débarquement. — Tous les militaires et marins qui débar-

GRADE	Situation famille	1 P.D.L.	2 Maintenu jusqu'à 24 mois	3 Maintenu 24 mois Zone N	4 Après Zone S
2 ^e CLASSE MATELOT	Célibat.	900	5 320	6 960	6 960
	Marié	900	12 720	16 140	17 220
CAP. QUART.-M ^e	Célibat.	1 320	7 630	14 070	14 070
	Marié	1 320	15 450	24 330	26 510
C/C	Célibat.	1 500	27 750	42 260	47 370
	Marié	1 500	29 260	43 180	49 290
SERGENT SEC.-M ^e	Célibat.	1 800	29 100	44 910	49 320
	Marié	1 800	30 630	46 630	51 240
ASPIRANT	Célibat.	3 300	45 540	65 100	72 450
	Marié	3 300	47 100	67 020	74 370

Tous ces militaires et marins sont en plus entretenus gratuitement par l'Etat (sauf les C/C, Sergents et Aspirants des catégories 3 et 4).

Les soutiens de famille ou chefs de famille séparés reçoivent (catégories 2, 3, 4) une indemnité de séparation de 18 000 francs (solde M) et 12 000 francs (S.S.P.).

Sur décision du commandement, une prime de bivouac journalière peut être accordée : S.M., 300 ; S.S.P. et S.P., 50 francs ; remplacée par une indemnité de service à la mer pour le personnel embarqué de la Marine.

Les appelés ou rappelés tourretans dans la guerre

« *L'Algérie, écrasée par l'azur
C'était une aventure
Dont on ne voulait pas
L'Algérie, du désert à Blida
C'est là qu'on est parti jouer les p'tits soldats....* »

Les premiers appelés ou rappelés à quitter le village pour ces opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord - appellation officielle qui a pudiquement minimisé la réalité d'une guerre- furent :

- le Caporal **Joseph VENTURA** qui, après ses classes à Jausiers (04), embarque à Marseille le 11 Novembre 1954 sur le « Commandant Quere » et sert au 99° Régiment d'Infanterie Alpine dans la région de Biskra, dans les Aurès, jusqu'en janvier 1956 où il rejoint Modane à des fins de démobilisation.



Joseph VENTURA (à gauche)

- le matelot **Hubert AGNESI**, embarqué sur le pont du porte - avions « Arromanches », a participé de 1955 à 1957 à des missions de livraison de matériels dans les ports d'Algérie.

- le 2° classe **Louis CIABAUT**, rappelé sous les drapeaux de février à décembre 1956 au 42° Régiment de Transmissions à Aïn Témouchent dans l'Oranais.

- **Jacky MARIO (+)**, incorporé en septembre 1954 et formé comme maître chien à Angers, est affecté en Allemagne. Il rejoint l'Algérie lors de la montée en puissance des pelotons cynophiles opérationnels: chiens de garde et de ronde destinés à augmenter la sécurité des emprises mais aussi chiens éclaireur et pisteur, utiles dans les terrains difficiles, les couverts, et employés parfois lors des opérations de nettoyage des grottes, afin de débusquer les « rebelles ». Il y restera jusqu'en septembre 1956, ses 2 derniers mois se passant à quai avec la force navale d'intervention mise en œuvre pour l'opération du canal de Suez.



Jacky MARIO, en Allemagne

Merci à tous ceux qui nous ont reçus avec beaucoup de gentillesse pour nous livrer leurs souvenirs. Leurs précieux témoignages seront détaillés dans la seconde partie de cet article.

Bernard OBERTO

HISTOIRE D'ÉCOLES

Avant d'évoquer quelques moments forts de l'enseignement primaire dans notre village, il a semblé utile de faire un petit rappel historique. En 1816, l'ordonnance du 29 février oblige les communes, dans son article 14, « à pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement ».

La loi Guizot de 1833 renforce cette ordonnance et oblige les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école de garçons, puis la loi Falloux de 1850 une école de filles pour celles qui ont les ressources nécessaires. Enfin les lois de 1881 et 1882 de Jules Ferry rendent l'école « laïque, obligatoire et gratuite » pour tous les enfants de 6 à 13 ans.

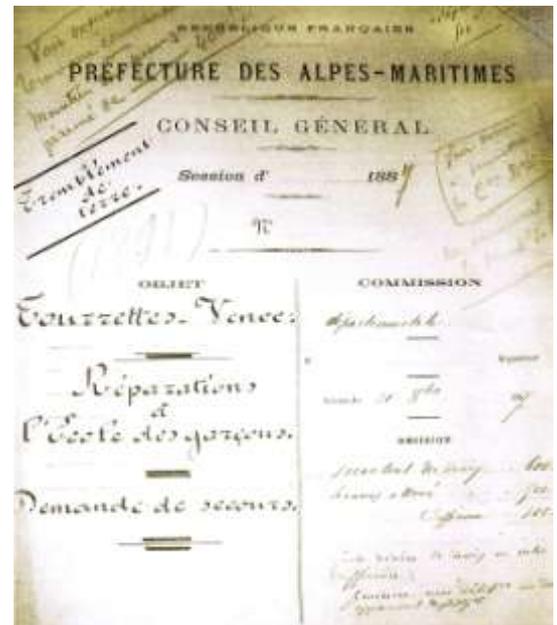
Revenons à notre village et au travers des documents du fonds de la préfecture, conservés aux Archives Départementales, revivons quelques moments de l'histoire des écoles élémentaires à Tournettes.

En 1826, le Sous-préfet adresse au Préfet la lettre de Jean-Philippe Niel, l'instituteur, qui se plaint de la municipalité qui ne lui a pas remis son traitement du second semestre de 1824. On découvre dans ces archives des dossiers sur des retards de paiement de traitements liés à la pauvreté de la commune, sur la question du logement de l'instituteur, des réparations à effectuer et des demandes de secours associées (1827, 1832, 1834, 1841, 1843). Tournettes n'avait pas attendu la loi Falloux pour ouvrir une école de garçons, dès le 23 août 1842 sa création est effective.



En 1868, le problème du logement de l'institutrice est l'objet de nombreux courriers. Un représentant de l'Académie de Nice est envoyé à Tournettes pour faire le point de la situation. Il s'agit d'une question de salubrité mais aussi de proximité de la classe : la surveillance des jeunes filles ! Ce dossier va traîner de nombreuses années.

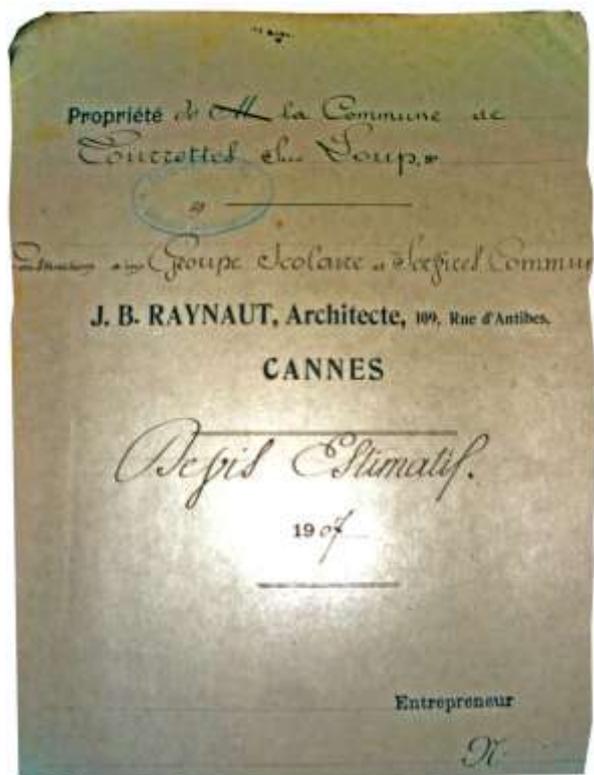
En 1869, le village compte 47 garçons et 39 filles scolarisés dont respectivement 10 et 7 à titre gratuit. En 1887 un tremblement de terre important occasionne des dégâts conséquents dans le département, l'école de garçons est touchée. Le conseil général accorde à la commune un secours de 500 francs. En 1896, le problème de l'école des filles et du logement de l'institutrice semble enfin trouver une solution : la municipalité loue par un bail de « 9 ou 12 ans » pour un loyer annuel de 160 francs l'immeuble de Paul Rapet situé au 8 rue de la Bourgade. Mais très vite, la cohabitation des locaux avec l'écurie du rez-de-chaussée va être problématique.



Demande de subvention de 1887

Ecole des filles de la Bourgade

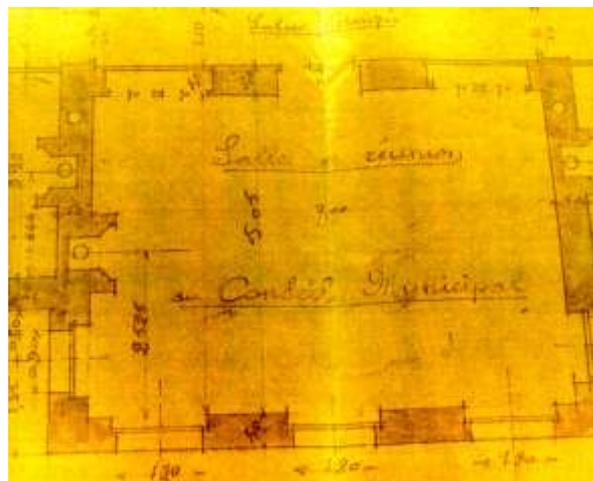
Quelques années plus tard, la question scolaire est devenue critique, l'urgence est là. Dans sa délibération du 10 avril 1907, le maire, Alexandre GIRAUD, précise « vous savez dans quelles conditions défectueuses se trouvent nos écoles. Celle des garçons aurait besoin de sérieuses réparations ; le local des filles que nous louons ne présente aucune condition d'hygiène et de confort qu'on est en droit d'exiger d'une école ». Il poursuit : « enfin ce n'est pas normal de voir des écoles aussi défectueuses dans notre localité de 900 habitants lorsque la République et la plupart des communes ont fait les plus sérieux sacrifices en vue de développer l'enseignement primaire auquel la prospérité du pays est si intimement liée ». Il propose donc l'édification d'un groupe scolaire et comme la mairie située à la Tour de l'Horloge a du être réparée en partie, il préconise un bâtiment commun.



L'emplacement proposé pour son implantation est décrit: « la commune est propriétaire d'un terrain assez étendu au quartier des Canorgues, situé à une centaine de mètres du village et dont elle ne tire aucun produit. Par sa position entre le village et le petit hameau de la Plantade, ce

terrain, éloigné du cimetière, exposé au grand air, et d'un accès facile à cause de la proximité de la route de grande communication, serait à mon avis tout désigné ».

Un autre argument présenté est l'économie faite en n'ayant pas à acquérir le terrain et en récupérant sur le site les pierres à bâtir. Par contre, il faut trouver un autre terrain pour la société de tir du village à qui cette zone avait été attribuée. Deux emprunts conséquents et des aides du conseil général et de l'état sont nécessaires pour financer ce projet majeur. Le premier est d'un montant de 18 000 francs et le second de 5000 (sur 30 ans avec des annuités de 282 francs). L'état des finances de la commune et une certaine désorganisation liée à la guerre entraînent des retards de paiement et le 28 octobre 1919 des indemnités doivent être versées à l'organisme prêteur. L'architecte retenu est J.B Reynaud de Cannes et l'entreprise de maçonnerie choisie est Barraco et Bagnis.



Le groupe scolaire est inauguré avant la guerre. Une réception provisoire est faite en août 1911 pour permettre la rentrée scolaire dans les nouveaux locaux ; la définitive intervient un an plus tard. Mr et Mme DONATI sont les maîtres, et comme dans toutes les communes rurales le maître est aussi secrétaire de mairie. Plus tard le chemin d'accès sera construit et en 1925 les crédits sont votés par le conseil municipal pour l'électrification des locaux.

Après la seconde guerre mondiale, ces locaux vont s'avérer insuffisants. Madame Anne AGNESI, mutée à Tourrettes en 1955 se souvient: «il y avait eu création d'une troisième classe. J'ai enseigné 2 ans aux enfants du CP et de la classe enfantine dans une salle située sur la place où se trouve aujourd'hui la Tourrettoise ; et je logeais au-dessus. Ensuite nous avons déménagé dans la maison qui abrite maintenant

la Poste. La cour de récréation c'était devant la maison de Mr AUDIBERT et nous rencontrions souvent Germaine RAVEL. Puis en 1960, il y eut la première extension du groupe scolaire avec la construction d'une classe supplémentaire et d'un logement ; j'ai rejoint ces nouveaux locaux à cette date. J'y suis restée jusqu'à ma retraite en 1986 ».



En 1968 une quatrième classe voit le jour, en 1977 le transfert de la mairie au Château permet d'augmenter les capacités d'accueil des élèves. Dans les décennies suivantes l'accroissement démographique va nécessiter des aménagements importants et la construction de nouvelles structures telles que nous les connaissons aujourd'hui.

L'école de 1960 à 1980



UNE VISITE DU CHATEAU EN 1914 (2° partie)

Nous avons laissé notre journaliste sur la place avec « la bonne vieille » qu'il avait choisi comme guide. Ils avancent, passent sous le porche, « suivent une ruelle ravinée » et ils arrivent devant un mur noir percé d'un grand porche. Pour traduire de façon poétique sa vision du bâtiment, il cite un vers de Victor Hugo dans Ruy Blas « plus délabré que Job et plus dur que Bragance »; mais il aurait pu pour conforter son propos donner le vers suivant « drapant sa gueuserie avec son arrogance ».

Le château impose sa présence sur le village mais sa décrépitude transpire de tous ses murs.

Le porche est dominé d'un écusson sur lequel on ne distingue plus de motif ; les vandales l'ont martelé à coups de massette en 1793. Des graminées et des giroflées y fleurissent et des pierres rustiques apparaissent là où le crépi est tombé souvent par plaques entières. Ils franchissent le porche et pénètrent dans ce qui fut la cour d'honneur. Quel spectacle !

Notre journaliste, toujours suivi de sa vieille tourrettane, est interpellé par le côté sordide de cette cour : « une aire défoncée, souillée de fumier où quelques poules cherchent pâture, une plaque boueuse où s'ébrouent des canards ». Ce cloaque, bouillon de culture pour les parasites, ne doit pas être une exception ; toutes les rues du village doivent aussi manquer d'hygiène et participer à la propagation des fièvres. La situation, plus d'un siècle auparavant, devait être encore pire et explique le nombre de décès de soldats important que l'on lit dans les registres de l'état-civil de la commune. Pour l'an IV de la République, par exemple, les décès sont de 4 pour le mois de frimaire et de 10 pour celui de nivôse.¹

Des travaux avaient été diligentés sur ordre du quartier général de Nice pour accueillir les soldats malades. Le 12 thermidor an II Joseph Resonico, résidant à Vence, reçoit 9940 livres pour les travaux effectués². Le 11 vendémiaire an III Alexandre Maurel, menuisier de la commune de Vence, reçoit 4040 livres pour son travail³.



gravure extraite du livre de 1918 « Mon pays » de Dominique Durandy

¹ L'an IV correspond à 1796, le mois de frimaire est le troisième mois du calendrier républicain (21 novembre au 20 décembre), nivôse le suit (21 décembre au 19 janvier).

² 1794, onzième mois de l'année (19 juillet au 17 août)

³ 1795, premier mois (22 septembre au 21 octobre), en effet la date retenue pour le début de la 1^{ère} république est le 22 septembre 1792 et le calendrier républicain en découle

Mais revenons à la visite de notre reporter, il s'interroge : « comment découvrir les restes d'un château féodal dans cette mesure aux vitres brisées, aux murs lépreux, aux planchers décarrelés ? ».

Il hésite, n'y a-t-il pas erreur ? Très vite son hésitation disparaît. Au fond du vestibule, « un hangar sordide » il distingue sur les murs des fragments de devises, des vestiges d'inscriptions, de fresques : des drapeaux, des trophées, une hache émergeant d'un reste de faisceau, des lauriers. Au-dessus de la porte d'une cave (il doit s'agir de celle située aujourd'hui à droite du bas-relief en bois, œuvre de Robert Roussil) est grossièrement dessinée une horloge.



Tout cela est trois quarts effacé, « mutilé balaféré, griffé, usé par les coups de pierres des enfants et de timon des charrettes qu'y remettent les paysans ». Le déchiffrement est difficile, surtout que la lumière est tamisée au travers des vitres brisées par des rideaux de toiles d'araignées. Cette démarche s'avérerait presque impossible si «un octogénaire passionné par son Tourrettes ne lui avait pas confié ses notes prises il y a bien longtemps ». Il peut alors reconstituer en complétant les fragments encore visibles les devises tracées à partir de 1795 par quelques blessés de cette glorieuse armée d'Italie. Ils sont très républicains, très patriotes « voire même très bonnets rouges ». Ils ont en effet utilisé de nombreux symboles révolutionnaires : des bonnets phrygiens, des faisceaux de licteurs, des emblèmes à cocardes. On peut ainsi lire sous la voûte en entrant dans un cartouche entouré de lauriers : « La pratique des vertus n'appartient qu'à un peuple libre ». Un peu plus loin, encadrant un bonnet phrygien coiffant deux cornes d'abondance est inscrit « La Patrie vous doit cela ». A droite et à gauche d'autres devises et des emblèmes républicains habillent les murs du hall du château :

« Rien ne résiste au vrai républicain, Précision et humanité voilà mon devoir, Surveillance et fidélité ».

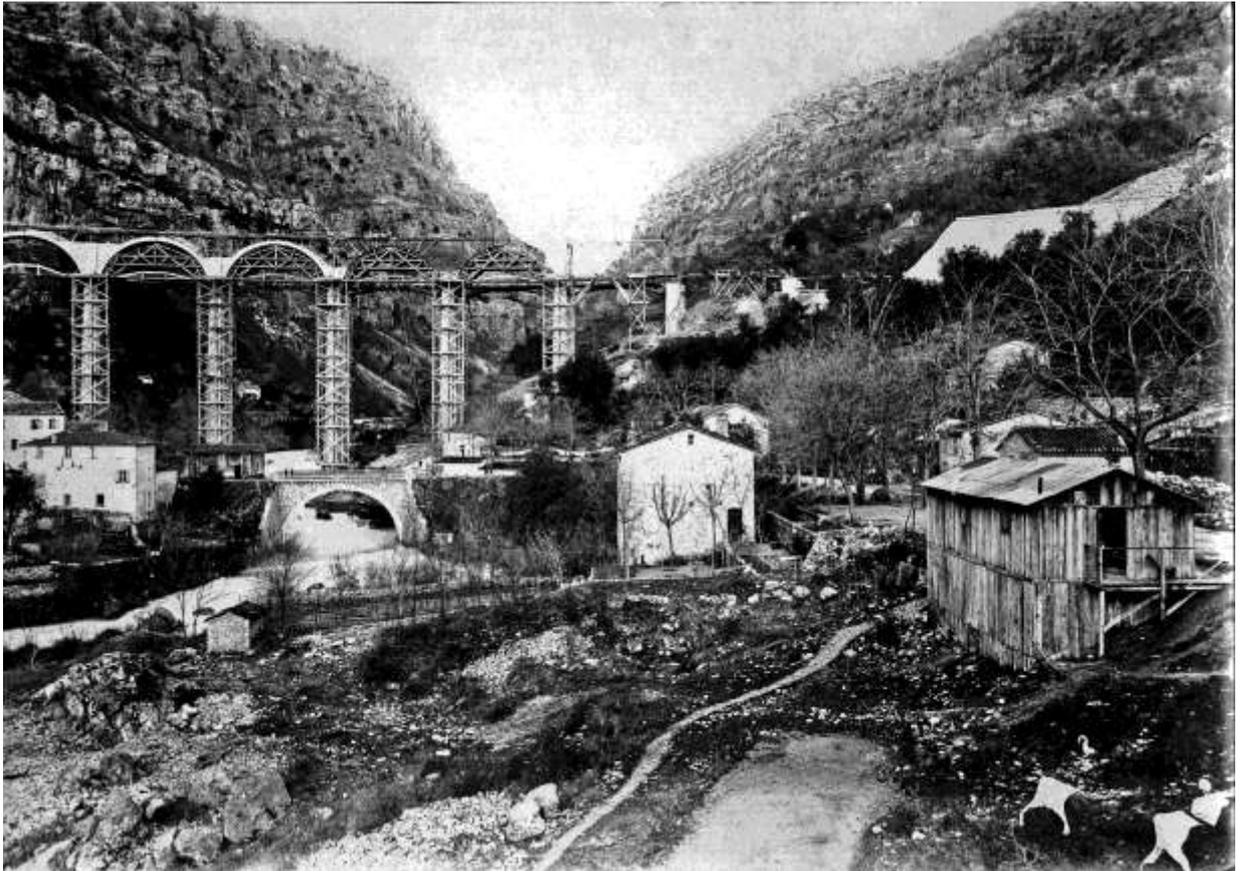
Qui pouvait être cet amoureux de Tourrettes, un précurseur des Amis de Tourrettes et de notre association. Ses notes, rien n'interdit de rêver, dorment peut-être au fonds d'un meuble ou d'une malle et les retrouver serait comme la découverte d'un trésor fabuleux.

Georges Cain a terminé son inventaire dans le vestibule, nous le retrouverons dans les étages lors du prochain bulletin.

LE HAMEAU DE PONT DU LOUP ET TOURRETTES (1° partie)

Les relations entre Pont-du-Loup et Tourrettes ont toujours été un peu compliquées et parfois conflictuelles. Longtemps le quartier de Pataras ne compta pratiquement aucune habitation et jusque dans les années 1860, il n'y avait pas de pont en dur sur le Loup à l'entrée des gorges.

Par ailleurs beaucoup de propriétaires des terrains de la zone allant jusqu'aux Valettes habitaient le Bar-sur-Loup. La construction de la route Grasse-Vence puis la mise en service de la ligne de chemin de fer Nice-Meyrargues allaient faire de ce lieu un site touristique apprécié, renforcé par l'ouverture de la route des gorges au début du XXème siècle.



Construction du viaduc en 1890

Des hôtels sont construits, les capacités d'accueil sont importantes, autorisant ainsi l'organisation d'un grand banquet pour les autorités embarquées dans le train inaugurant la ligne en juin 1892.

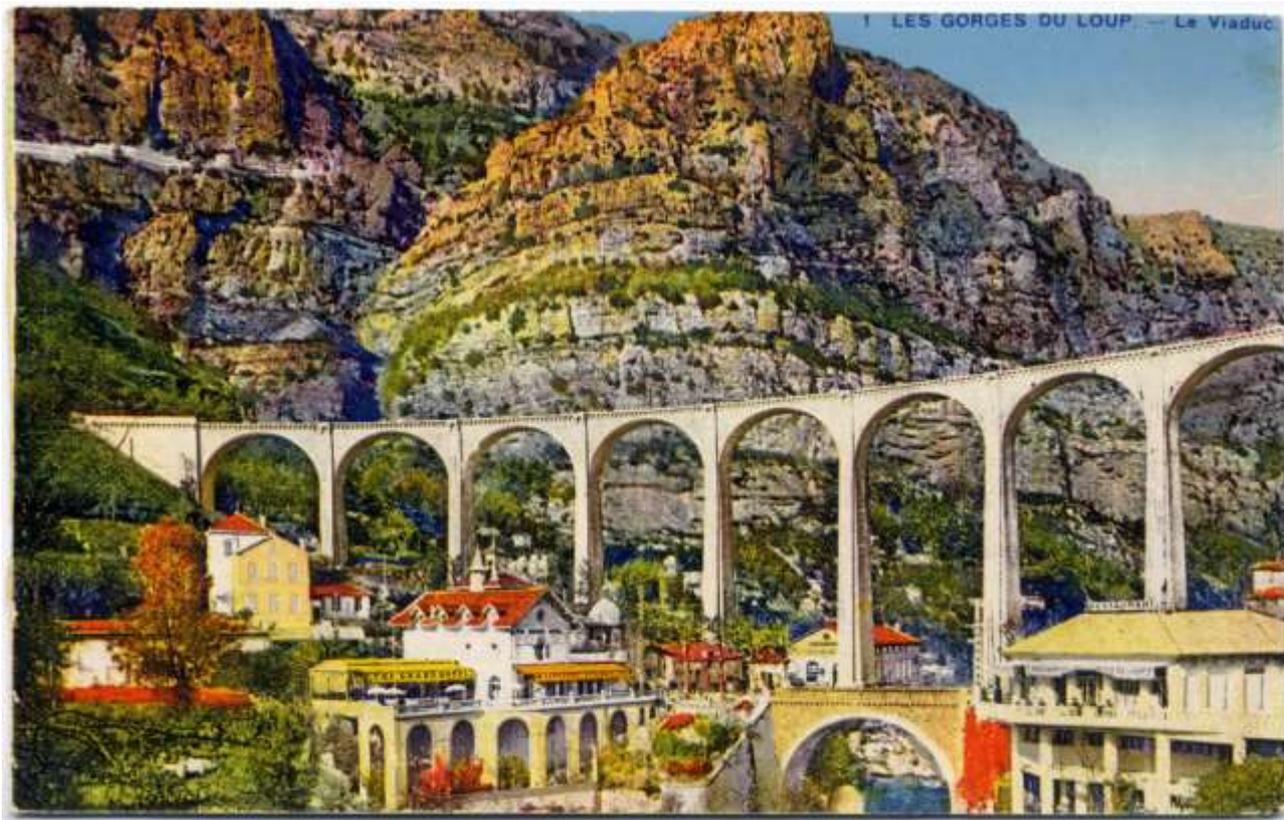


Les belles excursions aux environs de Nice		
N°	ITINÉRAIRES	Longueur des parcours
1	Nice, Vence, Gorges du Loup, Gourdon, Grasse, Nice	88 km.
2	Nice, Vallée de Var, Puget-Théniers, Gorges de Dolé, Gaillaumes, Nice	194 km.
10	1 ^{er} jour - Nice, Grande Corniche, Menton, San Remo, Porto-Maurizio	85 km.
	2 ^e jour - Porto-Maurizio, Gênes	123 km.
	3 ^e jour - Gênes, Menton, Corniche Inférieure, Nice	208 km.

Les Gorges du Loup: 1ère destination proposée

Une première situation tendue entre Tourrettes et le Bar prend naissance en 1882 quand le Maire de Tourrettes s'adresse au ministre de l'intérieur pour solliciter le rattachement de sa commune au canton de Vence. Cette demande est motivée par la distance entre le village et le Bar, chef-lieu du canton d'appartenance, et par l'absence de commerces.

Aller à Vence est beaucoup plus facile et après avoir réglé les questions administratives il est possible de faire des achats divers. Les habitants des Valettes et du Pont-du-Loup réagissent contre ce projet et avec l'appui de la municipalité du Bar obtiennent le 1 février 1884 du Préfet le maintien du découpage administratif en vigueur. L'arrivée du train, le changement de nom et le problème des écoles vont occuper la municipalité tourrettane qui va un peu oublier son hameau à l'ouest.



Les hôtels de Pont-du-Loup

Pendant ce temps Pont-du-Loup grandit, le début des années 1900 est une période faste pour le tourisme, la Reine Victoria se rendant à Gourdon serait passée par le hameau. Mais le centre de gravité pour les habitants est bien le Bar, on y enterre les défunts, on s'y marie et on commence à pester contre Tourrettes qui ne fait pas grand-chose pour le bourg. La première guerre mondiale va suspendre provisoirement les tensions, mais dès la fin du conflit une situation explosive va naître.

En août 1920 une pétition signée par près de 150 propriétaires des terrains du territoire ouest de la commune, appuyée par le maire du Bar, est adressée au Préfet. Les signataires demandent le rattachement de la partie ouest de Tourrettes au Bar. L'argumentation est simple: cette partie de la commune est ignorée du village, les impôts sont payés mais aucun investissement n'est fait, l'entretien des chemins inexistant et la question de l'eau potable occultée. Devant cette requête, le Préfet décide de lancer une procédure d'enquête publique.

LE BIGARADIER LA CUEILLETTE DE LA FLEUR D'ORANGER

Qui sait encore qu'au début du XXe siècle, dans les Alpes-Maritimes, des centaines d'hectares étaient consacrés à la culture de l'oranger (amer), le *Citrus Aurantium*, appelé communément le bigaradier; cette cueillette est racontée par exemple dans «Tourrettes-sur-Loup- Les récits

des Bigaradiers » de Marie-Magdeleine Lamml ou dans des ouvrages de Georges Caméra(1). Il existait un syndicat des propriétaires d'orangers qui réunissait des représentants de toutes les communes, les exploitants de Pont-du-Loup y étaient représentés par Mr Dozol du Bar en 1922.



Mon grand-oncle Joseph Marchisio et tante Marie sa femme possédaient, au quartier des Valettes, une propriété complantée essentiellement d'orangers

Le mois de mai arrivant, à la fraîche, la cueillette des fleurs demandait beaucoup de main d'œuvre. Parents, amis, hommes, femmes et enfants, nous n'étions jamais trop nombreux pour cueillir ces délicates fleurs.

Après avoir ratissé sous les arbres, nous installions des toiles de jute puis juchés sur des échelles les branches sont ébouriffées d'un geste doux et précis ; une pluie de fleurs mêlées de quelques feuilles et brindilles tombent sur les toiles de jute, monte alors une fragrance puissante d'agrumes.



Famille Civatte et cueilleuses italiennes

(1) "La Fleur du Bigaradier" et "Toi, le Bigaradier"

Puis patiemment nous cueillons une à une, entre le pouce et l'index en un petit geste circulaire les fleurs ouvertes mais toujours accrochées à leur branche, qui sont alors déposées dans des paniers ou dans les tabliers dont on remontait les coins pour les fixer à la taille et former ainsi un sac. Lorsque les paniers, les sacs sont pleins, on vide leur contenu dans une grande corbeille placée à l'ombre et recouverte d'un linge humide pour éviter le dessèchement des fleurs. Le soir venu, les fleurs étaient répandues sur les toiles de jute pour permettre de trier à la main afin d'ôter les feuilles, brindilles, insectes... Ramassées et mises dans des sacs pour être livrées par un courtier aux usines de parfumerie de Grasse qui distillaient deux produits, l'huile essentielle de Néroli pour la parfumerie et l'eau de fleur d'oranger pour l'alimentation.



Famille CIVATTE et cueilleuses italiennes

Il faut environ une tonne de fleurs pour extraire 1 kilo de néroli et 600 litres d'eau de fleurs d'orangers. L'extraction par solvants volatiles est un procédé pour recueillir l'Absolu (alcool presque pur moins de 1% d'eau).

Une partie des arbres n'étaient pas concernés, les fleurs poursuivaient leur cycle pour obtenir des fruits : les fameuses oranges amères. Une partie de la production était vendue aux confiseurs pour la fabrication des fruits confits. Le reste en plus faible quantité était destinée aux producteurs de liqueurs. Les oranges étaient pelées en colannes (rubans), séchées et vendues pour la fabrication des vins cuits : Quinquinas, Amer Picon, Cinzano et autres...



Lucienne MARCHISIO et Gabriel

Enfin presque tous les producteurs, ainsi que tous les habitants se gardaient quelques kilos de la récolte pour se préparer un délicieux vin d'orange qu'il fallait filtrer jour de pleine lune et dont voici une recette :

Mettre à macérer pendant 45 jours :

- *5 oranges bigarades amères*
- *1 orange douce, 1 citron, 1 mandarine*
- *1 bâton de vanille ou de cannelle*
- *1 kg de sucre*
- *5 litres de bon vin (rouge, rosé, blanc selon la préférence)*
- *½ litre alcool*

Qui se souvient qu'autrefois, en juin, on coupait les « broutes », ces petites jeunes repousses de branches de l'année pour en extraire une eau parfumée « eau de broute ».

La cueillette de la fleur d'oranger, sur la Côte d'azur, fait partie de ces jolies traditions dont la mémoire est conservée par le village du Bar-sur-Loup.

Un grand merci à Robert Giorsetti pour sa précieuse documentation.

Marcelle GRAZIANI

PHOTOS DE CHASSE





Suzanne
Boland

Carte invitation "fête des violettes" 1961

Dessin de Suzanne Boland

Editeur:
Société Historique de Tourrettes

Site Internet:
<http://shtourettessurloup.com>

